

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 40 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes ingénieur territorial chargé de la prévention des risques au sein de la ville d' INGE (80 000 habitants) exposée à de nombreux risques : crues, inondations, submersion marine, risques naturels et technologiques.

La commune dispose d'un plan communal de sauvegarde mais le bilan réalisé suite à une inondation importante montre qu'il n'existe pas une culture commune du risque permettant de gérer la crise de manière optimale.

Dans un premier temps, la directrice des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la culture du risque.

12 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour développer une telle culture tant au niveau des agents que des habitants sur le territoire.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

8 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Mettre en place une gestion des risques dans les collectivités » - *Techni.Cités n°263* - 8 février 2014 - 2 pages
- Document 2 :** «Travailler avec l'Institut des risques majeurs » - *Techni.Cités n°280* - février 2015 - 1 page
- Document 3 :** « 1998-2018 : 20 ans de partage pour la prévention des risques » (extraits) - *iffo.rme* - 2018 - 5 pages
- Document 4 :** « Existe-t-il une culture du risque ou des risques comme une culture de crise en France ? » (extraits) - *11^{ème} rencontre Georisque* - janvier 2015 - 9 pages
- Document 5 :** « Développement de la culture du risque auprès des agents de la ville de Nantes » - *Nantes* - consulté en janvier 2019 - 2 pages
- Document 6 :** « La culture du risque, ça s'apprend ! » - *collectivité territoriale de Martinique* - 4 juillet 2016 - 1 page
- Document 7 :** « La culture du risque est un problème démocratique » - *le Monde* - 25 mars 2011 - 2 pages
- Document 8 :** « Crues : trois mesures pour renforcer la culture du risque » - *Actu Environnement* - 23 mars 2016 - 1 page
- Document 9 :** « Rhône. La perception des riverains de la frontière suisse à la mer. Sondage 2016 » (extrait) - *plan-Rhône* - 2016 - 5 pages
- Document 10 :** « Xynthia 5 ans après : pour une véritable culture du risque dans les territoires » (extraits) - *Rapport du Sénat* - juin 2015 - 7 pages
- Document 11 :** « La culture du risque » - *Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa* - consulté en janvier 2019 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.